



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 novembre 2000**

**Conditions d'exercice des mandats locaux - Régime indemnitaire**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 Novembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Novembre 2000

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal  
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine  
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.  
Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric  
ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques  
VANDIER

DELIBERATION D200512

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2000**

**Direction du Secrétariat Général**

**Conditions d'exercice des mandats locaux - Régime indemnitaire**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 28 Mars 1997, vous vous êtes prononcé sur les taux d'indemnités à verser aux Conseillers Municipaux.

Madame Christiane DRAPET démissionnée est remplacée, par le suivant dans l'ordre de la liste complémentaire, par Madame Martine COURJAUD.

Je vous propose de verser une indemnité à Madame Martine COURJAUD dans les mêmes conditions que pour les Conseillers Municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le taux d'indemnité égal à 6 % de l'indice 1015 + 25 % à verser à Madame Martine COURJAUD à compter du 28 Novembre 2000.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)